



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 12 rue Saint Amand
75505 Paris Cedex 15
Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57
E-mail : secretariat@cfecgc-ft-orange.org

Communiqué du 26 juillet 2012

Résultats financiers S1 2012

Double discours de l'État actionnaire ! Le pillage continue !

La présentation des comptes du S1 2012 démontre que France Télécom – Orange peine à retrouver le chemin de la croissance :

- nouvelle baisse du chiffre d'affaire net,
- dégradation de la marge opérationnelle, imputable pour partie aux nouvelles taxes imposées par l'État,
- un résultat net semestriel englouti par le versement de l'acompte sur dividende exigé par l'Etat.

Et ce alors que le marché des télécommunications est en croissance dans de nombreux des pays dans le monde.

Ces résultats sont l'expression de la politique dictée par ses actionnaires principaux que sont l'Etat et le FSI qui en continuant à exiger des dividendes abracadabrantiques empêchent l'investissement.

Le résultat net est de 1,9 milliards. Les bénéficiaires de l'entreprise serviront donc dans leur totalité à verser des dividendes dont le montant annuel est jusqu'à nouvel ordre de 3,7 milliards...

La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS proposent de desserrer l'étau imposés par des actionnaires prédateurs.

Verser le dividende en actions pour retrouver des marges de manœuvre

Le Conseil d'Administration de France Télécom a décidé de procéder une nouvelle fois dès septembre au versement anticipé d'une partie du dividende 2012 (dont le solde sera versé en juin 2013) pour permettre à l'État de combler son déficit budgétaire. Ce montant reste de 60 centimes d'euros par action (comme en 2011, ne laissant entrevoir aucune baisse du dividende contrairement aux annonces faites), soit au total plus de 1,6 milliards (dont 35 millions d'euros que autres les actionnaires ne verront pas en raison de la nouvelle taxe de 3% sur les dividendes). Il en coûtera plus de 70 millions d'euros en frais financiers supplémentaires sur l'année...

La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS (Association pour la Défense de l'Épargne et de l'Actionariat des Salariés de France Télécom-Orange) l'ont régulièrement dénoncé, le niveau du dividende versé aux actionnaires de France Télécom obère ses capacités de développement. Depuis 2009, le niveau du dividende est fixé à 1,40 € par action. Soit près de 15 milliards d'euros sur 4 ans. Un véritable boulet aux pieds qui appauvrit l'entreprise, empêche la poursuite du désendettement, et limite ses capacités de développement dans le déploiement de nouveaux réseaux comme dans les acquisitions raisonnées permettant d'investir de nouveaux territoires ou de consolider des activités nouvelles.

Cette politique aberrante est certes déterminée par les actionnaires principaux (État et FSI).

Il est néanmoins possible d'en limiter les funestes conséquences sur les disponibilités financières, en proposant le versement du dividende en actions. Dans un courrier adressé à Stéphane Richard, l'ADEAS avait souligné que *« les salariés du Groupe, qui détiennent 4,41% du capital, pour l'essentiel dans le fonds FT Actions du Plan Épargne Groupe, verraient leurs dividendes immédiatement convertis en actions, ce qui représente déjà 150 millions d'euros. »* D'autres actionnaires pourraient également souhaiter utiliser cette modalité.

Dans le même temps l'État pille France Télécom et remet en cause les modalités de la privatisation de 1997...

L'article 16 du PLFR (projet de Loi de Finance rectificative) 2012 modifie les modalités de calcul des versements que France Telecom doit acquitter en contrepartie de la prise en charge par l'État des pensions de ses agents fonctionnaires, suite à la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011. L'État entend imposer à France Télécom le paiement de 120 millions de taxe en 2012...

La Commission européenne a en effet estimé que l'actuel calcul du taux d'équité concurrentielle (TEC) était contraire au droit communautaire de la concurrence dans la mesure où il n'inclut pas les risques dits « non communs » (le risque chômage par exemple) et créait une distorsion de concurrence avec les autres entreprises du secteur des télécommunications.

Grotesque ! Bruxelles demande à France Télécom de payer pour ses agents fonctionnaires une cotisation chômage, alors qu'elle ne peut pas les licencier.

Par ailleurs, Free a organisé un plan social sur Alice de plus de 300 personnes, Bouygues étudie un Plan de Départs Volontaires, et SFR évoque des centaines de licenciements... Dès lors n'y a-t-il pas un avantage concurrentiel à pouvoir licencier ? Ne faudrait-il pas imposer une taxe à ceux qui licencient pour rétablir l'équilibre concurrentiel ?

La position Bruxelloise et son acceptation par l'État français (qui y voit son intérêt) sont en contradiction complète avec les modalités d'introduction en Bourse de France Télécom en 1997, où l'État Français a imposé le versement à France Télécom d'une soulte de 37,5 milliards de francs (5,7 milliards d'euros) pour liquider la question des retraites des fonctionnaires de France Télécom. C'est avec cette garantie que de nombreux actionnaires ont investi dans France télécom. Aujourd'hui ils ont été floués. L'ADEAS s'interroge sur la légalité de cette remise en cause.

Un État irresponsable et des politiques qui tiennent un double discours...

Lors de l'Université d'été de la CFE-CGC/UNSA, différents experts ont planché pendant 2 jours sur la filière des télécoms. Universitaires, économistes, consultants, syndicalistes et dirigeants des opérateurs ont échangé, réfléchi et partagé leurs expertises pour mieux comprendre le fonctionnement actuel du secteur, et identifier des pistes d'action pour préserver l'emploi et (re)faire des télécommunications un levier de croissance pour la France. Seuls manquaient à l'appel les autorités de régulation et le gouvernement, pourtant invités...

Toutes les conclusions des analyses menées, parfois depuis plusieurs années, convergent vers la même conclusion : c'est la régulation du marché et les modalités de taxation qui faut revoir. Il faut cesser de penser les opérateurs de télécoms comme des « vaches à lait » pour alimenter les caisses de l'État à court terme, tout comme il faut cesser de penser le citoyen comme un simple « consommateur » dont on améliore le pouvoir d'achat en organisant la baisse des prix par une concurrence effrénée. Car pour consommer, encore faut-il avoir ... des revenus, et donc du travail !

Il est urgent de reconsidérer la régulation et la fiscalité pour qu'elles soient réellement au service de la collectivité nationale, et de considérer globalement la filière des télécommunications, y compris les externalités positives qu'elle produit dans un système bien régulé.

Faudra-t-il attendre que nos télécommunications soient opérées par des acteurs chinois pour se pencher sur l'organisation du secteur ?

La CFE-CGC/UNSA milite pour un véritable projet où la stratégie industrielle, garantissant la pérennité de l'entreprise, prenne le pas sur l'obsessionnel versement de dividendes, et où les bénéficiaires seront véritablement partagés entre les salariés et les actionnaires.

Nous attendons de la nouvelle Direction qu'elle le mette en œuvre, et que l'État le lui permette.

Contacts :

- Patrice SEURIN, Délégué Syndical Central de la CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange
patrice.seurin@cfecgc-uns-ft-orange.org

- Sébastien CROZIER, Président du syndicat CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange
(06 86 27 32 72) - sebastien.crozier@cfecgc-uns-ft-orange.org

Vous pouvez retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange :
<http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/communiqués-de-presse/>
et nous suivre sur Twitter : <http://twitter.com/#!/CFECGCUNSAPress>

A propos de l'ADEAS

L'ADEAS (Association pour la Défense de l'Épargne et de l'Actionariat des Salariés de France Télécom-Orange) est une association loi 1901 créée pour représenter et défendre les intérêts de tous les personnels actionnaires du groupe France Télécom (salariés, fonctionnaires et retraités).

Les personnels détiennent en effet plus de 4% des actions de l'entreprise, constituant le second actionnaire derrière l'État, qui en détient 27%. Ils doivent faire valoir leurs droits à une juste part de la valeur qu'ils ont contribué à créer.

L'ADEAS est un organisme d'échanges d'idées entre personnels, retraités, actionnaires et représentants de la direction. Elle est force de propositions notamment pour ce qui relève du développement de l'actionariat et de l'épargne salariés, de la sauvegarde de l'entreprise et de ses emplois, et de la juste répartition des bénéfices entre travail et capital. Elle œuvre pour favoriser l'accès à l'actionariat salarié, et permettre à ces actionnaires « pas comme les autres » de contribuer au développement de l'entreprise comme à ses choix stratégiques.

Vous pouvez retrouver ses analyses et ses communiqués sur le blog : <http://www.adeas-ftgroup.org/>